



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES

Huitième session

Rome, 26-28 novembre 2024

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LA CONSERVATION, L'UTILISATION DURABLE ET LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes
I. Introduction	1-3
II. Appui apporté aux fins de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières	4-26
III. Indications que le Groupe de travail est invité à donner.....	27-30

I. INTRODUCTION

1. À sa 19^e session ordinaire, en 2023, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) s'est penchée sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières¹ (le Plan d'action mondial) et a pris note du Deuxième Rapport sur sa mise en œuvre (le Deuxième Rapport sur la mise en œuvre)². La Commission a invité les pays à poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action mondial, en tenant compte, selon qu'il convient, des conclusions du Deuxième Rapport sur la mise en œuvre³. Elle a également invité les pays à continuer de suivre l'état des ressources génétiques forestières et la mise en œuvre du Plan d'action mondial.

2. En outre, la Commission a pris note des activités entreprises par la FAO pour appuyer, en collaboration avec ses partenaires, la mise en œuvre du Plan d'action mondial et a recommandé que la FAO continue de soutenir les pays à cet égard. Le Conseil de la FAO a approuvé les recommandations de la Commission⁴.

3. Le présent document résume les activités que la FAO a menées depuis la dernière session ordinaire de la Commission pour appuyer la mise en œuvre du Plan d'action mondial. Les activités sur lesquelles il est fait rapport sont regroupées en fonction des quatre domaines prioritaires du Plan d'action mondial et sont présentées en vue de leur examen par le Groupe de travail.

II. APPUI APPORTÉ AUX FINS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LA CONSERVATION, L'UTILISATION DURABLE ET LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES

a) Amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des informations sur les ressources génétiques forestières (domaine prioritaire 1)

4. Une des principales conclusions du premier rapport sur *L'État des ressources génétiques forestières dans le monde*⁵ portait sur la faible disponibilité de certaines informations sur les ressources génétiques forestières dans de nombreux pays. Le Plan d'action mondial préconise donc d'améliorer la disponibilité des informations concernant ces ressources ainsi que l'accès à ces informations aux niveaux national, régional et international. Les conclusions du *Deuxième Rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde* (le Deuxième Rapport)⁶ montrent que la disponibilité d'informations sur les ressources génétiques forestières a augmenté pendant la dernière décennie, mais qu'elle restait insuffisante, ce qui entravait les efforts visant à améliorer la gestion de ces ressources.

Suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial

5. La Commission assure un suivi régulier des activités menées par les pays pour mettre en œuvre les plans d'action mondiaux dans les différents sous-secteurs. Dans le cas des ressources génétiques forestières, la Commission a adopté, à sa 16^e session ordinaire⁷, des cibles, des indicateurs et des moyens de vérification⁸ à cette fin. La FAO a présenté le premier rapport sur la mise en œuvre⁹ lors de la 17^e session ordinaire de la Commission, en 2019, et le Deuxième Rapport sur la mise en œuvre¹⁰ lors de la 19^e session ordinaire de la Commission, en 2023. Selon le Programme de travail

¹ FAO. 2014. *Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières*. Rome. <https://www.fao.org/3/i3849f/i3849f.pdf>.

² CGRFA-19/23/8.3/Inf.1 (en anglais).

³ CGRFA-19/23/Rapport, paragraphe 69.

⁴ CL 174/REP, paragraphe 112.

⁵ FAO. 2014. *The State of the World's Forest Genetic Resources* (L'État des ressources génétiques forestières dans le monde). Rome. <https://www.fao.org/3/i3825e/i3825e.pdf>.

⁶ CGRFA/WG-FGR-8/24/3/Inf.1.

⁷ CGRFA-16/17/Report, paragraphe 74.

⁸ CGRFA-16/17/20, annexes A et B.

⁹ CGRFA-17/19/10.2/Inf.1 (en anglais).

¹⁰ CGRFA-19/23/8.3/Inf.1 (en anglais).

pluriannuel de la Commission, le troisième rapport sur la mise en œuvre sera examiné par la Commission à sa 22^e session ordinaire, en 2029.

6. Pendant la période considérée, la FAO a, comme demandé, continué de prêter une assistance technique aux points focaux nationaux (PFN) chargés des ressources génétiques forestières dans le domaine de la collecte et de la communication de données aux fins du suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial. Ces travaux ont été menés dans le contexte d'un projet mondial¹¹ financé par des fonds extrabudgétaires mis à disposition par le Gouvernement de l'Allemagne. La FAO prépare actuellement deux cycles de réunions régionales d'information en ligne à l'intention des PFN, le premier devant se tenir d'ici à la fin de l'année 2024 et le second avant la mi-2025. L'objectif des réunions d'informations est de tenir à jour les capacités techniques des PFN et de former les nouveaux PFN aux exigences en matière d'établissement de rapports. Les réunions permettront également d'aider les PFN à mettre à jour les données sur les ressources génétiques forestières en vue de l'élaboration du troisième rapport sur la mise en œuvre.

Système mondial d'information sur les ressources génétiques forestières

7. Pendant la période considérée, la FAO a continué de développer le nouveau système mondial d'information sur les ressources génétiques forestières, qui sera lancé en même temps que le Deuxième Rapport, à l'occasion de la 20^e session ordinaire de la Commission, en mars 2025. Le système d'information a été créé grâce au soutien apporté dans le cadre d'un autre projet mondial¹² mis en œuvre au moyen de fonds extrabudgétaires fournis par le Gouvernement de l'Allemagne. Le système d'information est constitué de deux composantes: une interface utilisateur grand public, qui permet de visualiser les données communiquées au moyen de tableaux de bord et de cartes dynamiques, et une interface de communication de données, à laquelle ne peuvent accéder que les PFN qui gèrent les données sur les ressources génétiques forestières de leur pays dans la base de données. En outre, la FAO a continué de transférer les données du système de communication de données en ligne actuel vers la nouvelle base de données.

8. En décembre 2023, la FAO a organisé trois réunions régionales en ligne à l'intention des PFN des régions Afrique, Amérique latine et Caraïbes et Proche-Orient (y compris Asie centrale). Quatre autres réunions en ligne ont été organisées pour les PFN des régions Asie et Pacifique Sud-Ouest (janvier 2024) et des régions Europe et Amérique du Nord (février 2024). Lors de ces réunions, une version d'essai du système d'information a été présentée aux PFN, qui ont également été informés des fonctionnalités de l'interface de communication de données et du site web public. Les PFN ont également eu la possibilité de proposer des améliorations qui pourraient être apportées aux fonctionnalités du système d'information.

9. À la suite de ces réunions régionales, trois nouveaux pays ont communiqué des données sur leurs ressources génétiques forestières. En septembre 2024, le système d'information contenait des données sur les ressources génétiques forestières de 77 pays. Le Groupe de travail souhaitera peut-être encourager les pays qui ne l'ont pas encore fait à communiquer leurs données et ainsi à contribuer à un suivi plus complet de la mise en œuvre du Plan d'action mondial.

10. La FAO a perfectionné certaines fonctionnalités du système d'information sur la base des nouvelles suggestions des PFN. Les changements apportés leur seront présentés lors de réunions régionales d'information prévues fin 2024.

b) Conservation *in situ* et *ex situ* des ressources génétiques forestières (domaine prioritaire 2)

11. Le Plan d'action mondial vise à renforcer la conservation *in situ* des ressources génétiques forestières dans les forêts aménagées et les zones protégées, ainsi que dans les exploitations agricoles, laquelle est complétée par une conservation *ex situ* dans des banques et des collections de gènes

¹¹ Renforcer les capacités en vue de l'élaboration du rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde (2020-2025).

¹² Mise au point d'un nouveau système mondial d'information sur les ressources génétiques forestières (2020-2025)

(*in vitro* et en plein champ). Le Deuxième Rapport montre que 82 pour cent des pays qui communiquent des données disposent de programmes de conservation *in situ* et 73 pour cent d'entre eux de programmes de conservation *ex situ*. En termes d'espèces, les efforts de conservation *in situ* concernent près de 1 400 espèces et les efforts de conservation *ex situ* près de 1 100 espèces. Sachant que les espèces signalées ne représentent qu'une fraction des arbres et autres plantes ligneuses utilisés régulièrement dans le monde, il est nécessaire de poursuivre les efforts de conservation des ressources génétiques forestières. En outre, les efforts de conservation actuels ne portent pas toujours sur l'ensemble de l'aire de répartition des espèces pour lesquelles des données sont communiquées.

12. Depuis la dernière session de la Commission, la FAO a continué d'aider de nombreux pays, dans toutes les régions, à élaborer des projets nationaux visant à renforcer la conservation et la gestion durable des forêts, y compris la restauration des forêts et des paysages. Dans de nombreux cas, ces projets contribuent, directement ou indirectement, à la mise en œuvre du Plan d'action mondial et, en particulier, à son domaine prioritaire 3 (Utilisation durable, mise en valeur et gestion des ressources génétiques forestières), mais ils comprennent aussi souvent des activités qui améliorent la conservation *in situ* des ressources génétiques forestières. Le financement de ces projets nationaux a été essentiellement fourni par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Fonds vert pour le climat (FVC). Ces projets sont expliqués dans la section consacrée au domaine prioritaire 3, ci-dessous (voir II. c). Il n'existe actuellement aucun projet coordonné par la FAO portant spécifiquement sur la conservation *ex situ* des ressources génétiques forestières.

13. Le nouveau système mondial d'information sur les ressources génétiques forestières contribuera à l'amélioration de la conservation *in situ* et *ex situ* des ressources génétiques forestières, car il permettra aux pays de démontrer leurs progrès dans ce domaine et les aidera à signaler aux donateurs potentiels ce dont ils ont besoin à cette fin.

c) Utilisation durable, mise en valeur et gestion des ressources génétiques forestières (domaine prioritaire 3)

14. Au titre de son domaine prioritaire 3, le Plan d'action mondial vise à améliorer l'utilisation durable, la mise en valeur et la gestion des ressources génétiques forestières afin de contribuer au développement durable, à la sécurité alimentaire et à la diminution de la pauvreté. L'objectif de la gestion durable des forêts consiste à utiliser les forêts et les arbres en veillant au maintien dans le temps de leur capacité à fournir des produits ligneux et non ligneux, des avantages socioéconomiques et des services environnementaux. Il est donc essentiel de veiller à ce que les ressources génétiques forestières et les considérations génétiques soient dûment prises en compte pour parvenir à une gestion véritablement durable des forêts, ainsi que pour assurer la conservation à long terme de la biodiversité forestière. Les conclusions du Deuxième rapport montrent que les aspects génétiques doivent être mieux intégrés dans la gestion des forêts plantées et des forêts naturelles et qu'il est nécessaire d'accroître la production de matériel forestier de reproduction et la disponibilité de matériel génétique d'arbre amélioré.

15. Dans le cadre de son Programme de coopération technique (PCT)¹³, la FAO aide actuellement l'Inde à mettre au point des protocoles pour produire du matériel végétal de haute qualité d'espèces arboricoles utilisées en agroforesterie et certifier les pépinières concernées. En 2024, des projets du PCT d'une durée de deux ans ont été achevés: le premier visait à renforcer les capacités techniques de l'Azerbaïdjan en matière de gestion des principaux organismes nuisibles et maladies des forêts ayant des incidences sur les ressources génétiques forestières et le deuxième consistait à aider le Bénin à produire des semences d'essences forestières indigènes et introduites. La FAO met également en œuvre des projets du PCT dans plusieurs autres pays afin de promouvoir la gestion durable des forêts. Toutefois, les projets nationaux contribuant à la réalisation de l'objectif de développement durable 15 ne représentent que 4 pour cent des dépenses globales du PCT en 2024¹⁴, ce qui semble indiquer que la plupart des pays pouvant prétendre à un appui du PCT n'ont pas donné la priorité à la gestion

¹³ <https://www.fao.org/technical-cooperation-programme/fr>.

¹⁴ <https://www.fao.org/technical-cooperation-programme/tcp-in-numbers/fr>.

durable des forêts ni aux ressources génétiques forestières dans leurs cadres de programmation par pays.

16. Le portefeuille de projets de la FAO financés par le FEM qui portent sur les forêts et les arbres est toujours aussi important¹⁵. Il comprend le Programme d'impact sur la gestion durable des forêts - volet gestion durable des zones arides¹⁶, qui vise à appuyer les efforts entrepris pour éviter, réduire et inverser les processus de déforestation, de dégradation et de désertification dans 11 pays¹⁷ d'Afrique et d'Asie. Le Programme d'impact est dirigé par la FAO, en partenariat avec la Banque mondiale, l'Union internationale pour la conservation de la nature et le Fonds mondial pour la nature (WWF). La plupart des pays partenaires prévoient de renforcer leurs systèmes nationaux d'approvisionnement en semences d'arbres dans le cadre de projets nationaux. En outre, la FAO aide actuellement plusieurs autres pays¹⁸ à mettre en œuvre des projets financés par le FEM, dont l'objectif est d'améliorer la gestion durable des forêts ou la restauration des paysages.

17. Le portefeuille des projets de la FAO financés par le FVC¹⁹ comprend également des projets en cours dans 13 pays²⁰, dans le cadre desquels un accent particulier est mis sur les forêts et les arbres. Les projets financés par le FVC consistent à lutter contre la déforestation et à atténuer le changement climatique en plantant des arbres et en gérant mieux les forêts existantes. Ils comprennent souvent d'autres activités en lien avec les forêts qui permettent d'améliorer les moyens d'existence des populations locales et de préserver la biodiversité.

18. D'autres projets et programmes de la FAO ont également continué à contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action mondial. Au titre de l'initiative «Action contre la désertification»²¹, la FAO et ses partenaires s'emploient à renforcer les systèmes d'approvisionnement en semences d'arbres dans le cadre des efforts entrepris pour restaurer les forêts et les arbres dans 12 pays²². Toujours au titre de cette initiative, de nombreux rapports techniques ont été élaborés, afin de soutenir les efforts des pays, et une nouvelle publication²³ sur la contribution des arbres et autres espèces végétales autochtones à la restauration des systèmes alimentaires a été mise au point lors de la période considérée.

19. Le Mécanisme de restauration des forêts et des paysages (le Mécanisme)²⁴ contribue actuellement à des initiatives de restauration de grande envergure menées dans 20 pays²⁵. Les équipes des projets menés dans ce contexte s'emploient de plus en plus à trouver des moyens d'améliorer la gestion des ressources génétiques forestières et de remettre en état des forêts génétiquement riches. En 2023, le Mécanisme a publié un rapport²⁶ visant à promouvoir l'utilisation des ressources génétiques forestières dans le cadre de la restauration des forêts et des paysages et une note d'orientation²⁷ sur le

¹⁵ De plus amples informations sur les projets du FEM dirigés par la FAO sont disponibles à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/gef/fr/>.

¹⁶ <https://www.fao.org/in-action/dryland-sustainable-landscapes/en>.

¹⁷ Angola, Botswana, Burkina Faso, Kazakhstan, Kenya, Malawi, Mongolie, Mozambique, Namibie, République-Unie de Tanzanie et Zimbabwe.

¹⁸ Algérie, Chine, Haïti, Jamaïque, Ouzbékistan, Pakistan, Philippines, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, Sao Tomé-et-Principe, Soudan et Türkiye.

¹⁹ <https://www.fao.org/gcf/fr>.

²⁰ Argentine, Arménie, Chili, Colombie, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, El Salvador, Guatemala, Kirghizistan, Népal, Paraguay et Soudan.

²¹ <http://www.fao.org/in-action/action-against-desertification/fr/>.

²² Burkina Faso, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gambie, Haïti, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal et Soudan.

²³ Sacande, M., et Muir, G. 2023. *Restoring Food Systems with Nutritious Native Plants: Experiences from the African Drylands*. *Food and Nutrition Bulletin*. 44(2S) S58–S68. DOI: 10.1177/03795721231190779.

²⁴ <http://www.fao.org/in-action/forest-landscape-restoration-mechanism/fr/>.

²⁵ Burkina Faso, Cambodge, Fidji, Guatemala, Guinée, Kenya, Liban, Madagascar, Malawi, Maroc, Niger, Ouganda, Pakistan, Pérou, Philippines, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe et Vanuatu.

²⁶ Gaisberger, H., Jalonen, R., Vinceti, B., Elias, M., Kettle, C.J., Thomas, E., DeRidder, B. *et al.* 2023. *Delivering tree genetic resources in forest and landscape restoration – A guide to ensuring local and global impact*. Document de travail forestier, n° 40. Rome, FAO. <https://doi.org/10.4060/cc8955en>

²⁷ Jalonen, R., Vinceti, B., Gaisberger, H., Thomas, E., Ekué, M., De Ridder, B., Besacier, C., et Kettle, C.J. 2023. *Sectoral capacities need strengthening to deliver sufficient tree seed for forest and landscape restoration*. Rome, FAO. <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/cc9069en>.

renforcement des capacités institutionnelles aux fins de la fourniture de germoplasmes d'arbres destinés à la restauration des forêts et des paysages. Il a en outre mis à disposition, dans le Pôle de formation en ligne de la FAO, un cours en ligne²⁸ sur la planification de l'approvisionnement en semences et en jeunes plants aux fins de la restauration des forêts et des paysages. Par ailleurs, dans le contexte des travaux du Mécanisme, la FAO, la Société pour la restauration écologique et l'Union internationale pour la conservation de la nature ont établi des normes en matière de pratiques afin d'orienter la restauration des écosystèmes, y compris les aspects génétiques²⁹.

20. La FAO a également continué à promouvoir la collaboration entre les pays concernés par la lutte contre les espèces envahissantes, les maladies et les organismes nuisibles qui touchent les ressources génétiques forestières, dans le cadre de ses travaux sur la santé des forêts³⁰. Depuis juillet 2023, les réseaux régionaux consacrés aux espèces forestières envahissantes³¹ ont formé plus de 250 spécialistes venant de plus de 70 pays à des sujets importants tels que la surveillance des organismes nuisibles des forêts, les outils d'alerte rapide et la lutte biologique. En décembre 2023, un nouveau réseau régional dédié à la santé des forêts et à la lutte contre les espèces envahissantes a été lancé dans la région Amérique latine et Caraïbes. La FAO élabore actuellement, en collaboration avec les réseaux concernés, des évaluations régionales sur l'état sanitaire des forêts et les espèces envahissantes dans les régions Afrique, Amérique latine et Caraïbes et Proche-Orient.

21. En 2023, la FAO a fait paraître une nouvelle publication³² sur l'utilisation des biotechnologies agricoles dans les secteurs de l'aquaculture, de la production agricole, des forêts et de l'élevage dans les pays en développement. Il s'agit de 15 études de cas portant sur plusieurs régions, systèmes de production et espèces, y compris les arbres forestiers.

d) Politiques, institutions et renforcement des capacités (domaine prioritaire 4)

22. Les politiques et cadres réglementaires nationaux relatifs aux ressources génétiques forestières sont souvent incomplets, inefficaces, voire inexistants. Cette situation est due au fait que les ressources génétiques forestières ne sont pas bien comprises et que l'on connaît mal leur importance dans de nombreux pays. Le Plan d'action mondial préconise d'établir des cadres politiques et juridiques dans ce domaine, de passer en revue ceux qui existent déjà et de renforcer les capacités institutionnelles et humaines afin d'améliorer la gestion des ressources génétiques forestières. Il prend également en compte la nécessité de renforcer la collaboration régionale et internationale pour y parvenir. Les conclusions du Deuxième Rapport montrent que, dans de nombreux pays, les politiques dans ce domaine ne sont toujours pas suffisamment axées sur la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques forestières. En outre, le Deuxième Rapport indique que les cadres institutionnels de nombreux pays comportent des limites et des lacunes considérables, en particulier en ce qui concerne les ressources humaines et financières.

23. La Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique, à sa 30^e session qui s'est tenue à Sydney (Australie) en octobre 2023, s'est penchée sur le thème des forêts et de la biodiversité et a invité ses membres à prendre en compte la valeur des forêts primaires au regard de la conservation génétique et à intégrer, dans des programmes de conservation plus larges, des mesures visant à conserver, restaurer et utiliser durablement cette diversité, notamment en travaillant en collaboration au titre du

²⁸ <https://elearning.fao.org/course/view.php?id=998>.

²⁹ Nelson, C.R., Hallett, J.G., Romero Montoya, A.E., Andrade, A., Besacier, C., Boerger, V., Bouazza, K. *et al.* 2024. *Standards of practice to guide ecosystem restoration – A contribution to the United Nations Decade on Ecosystem Restoration 2021-2030*. Rome, FAO, Washington, SER et Gland (Suisse), Commission de la gestion des écosystèmes de l'UICN. <https://doi.org/10.4060/cc9106en>.

³⁰ <https://www.fao.org/forestry-fao/pests/en/>.

³¹ Réseau Asie-Pacifique sur les espèces envahissantes des forêts (<https://apfisn.org/>); Réseau Afrique sur les espèces envahissantes des forêts (<https://www.fao.org/forestry-fao/fisna/en/>); Réseau Europe et Asie centrale sur les espèces envahissantes des forêts (<http://www.reufis.org/>); Réseau du Proche-Orient sur la santé des forêts et les espèces envahissantes (<https://www.fao.org/forestry-fao/51295/en/>).

³² Ruane, J., Mba, C., Boettcher, P., Koskela, J., Mair, G., et Ramasamy, S. (sous la direction de). 2023. *Case studies of the use of agricultural biotechnologies to meet the needs of smallholders in developing countries*. Rome, FAO. <https://doi.org/10.4060/cc8940en>.

Programme de ressources génétiques forestières pour l'Asie et le Pacifique (APFORGEN)³³. Les responsables d'APFORGEN ont également communiqué à la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique des informations sur ses activités, y compris la mise à jour de la stratégie régionale sur les ressources génétiques forestières pour 2023-2030³⁴ réalisée à partir de l'expérience tirée de la mise en œuvre du Plan d'action mondial. Pendant la période considérée, la FAO a continué de collaborer avec l'Alliance entre Bioversity International et le Centre international d'agriculture tropicale (CIAT), l'Agenda international pour la conservation dans les jardins botaniques, les Jardins botaniques royaux de Kew et le Centre mondial d'agroforesterie dans le cadre de la préparation du Deuxième Rapport.

24. En juillet 2024, le Comité des forêts, à sa 27^e session, a examiné les travaux de la FAO sur l'intégration de la biodiversité dans le secteur des forêts, y compris la mise en œuvre du Plan d'action mondial, et a recommandé que la FAO poursuive sa collaboration avec la Convention sur la diversité biologique et le Partenariat de collaboration sur les forêts afin de faire progresser l'intégration de la biodiversité dans le secteur des forêts³⁵. En outre, la FAO a exposé au Comité des forêts les conclusions ayant trait aux forêts qui émanent de la 19^e session ordinaire de la Commission et les principales constatations figurant dans le Deuxième Rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial.

25. Conformément à la recommandation formulée par le Comité des forêts, à sa 26^e session³⁶, la FAO a poursuivi l'élaboration d'un programme mondial sur l'intégration de la biodiversité dans le secteur des forêts, lequel vise à renforcer le rôle des forêts gérées de façon durable et des arbres situés en dehors des forêts dans la conservation, la gestion et l'utilisation durable de la biodiversité. Ce programme contribuera à la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture et de son Plan d'action pour 2024-2027³⁷, ainsi que du Plan d'action mondial. L'objectif du programme prévu est de promouvoir l'intégration des questions liées à la biodiversité aux niveaux des écosystèmes, des espèces et de la génétique dans les politiques, les stratégies et les pratiques du secteur des forêts afin de créer des conditions qui favorisent tant la conservation que la production. Le programme fera office de cadre général pour les travaux de la FAO sur la biodiversité forestière et, à ce titre, des projets mondiaux, régionaux et nationaux pourront être soutenus par différents partenaires fournisseurs de ressources. Les 3 et 4 juillet 2024, la FAO et le Centre pour la biodiversité de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) ont organisé un atelier régional à Los Baños (Philippines) afin que des pays, des partenaires et des donateurs se penchent sur la situation concernant l'intégration de la biodiversité dans la région Asie et Pacifique et définissent d'éventuelles priorités pour le programme.

26. La FAO a présenté aux participants à la Réunion annuelle du Système de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour les semences et les plants forestiers, qui s'est tenue à Paris (France), les 1^{er} et 2 octobre 2024, des informations sur le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial et l'élaboration du Deuxième Rapport.

III. INDICATIONS QUE LE GROUPE DE TRAVAIL EST INVITÉ À DONNER

27. Le Groupe de travail souhaitera peut-être prendre note des activités menées pour soutenir la mise en œuvre du Plan d'action mondial.

28. Le Groupe de travail souhaitera peut-être recommander que:

- i. la FAO parachève le système mondial d'information aux fins du suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial;

³³ APFC/2023/REP, paragraphe 13, alinéa d.

³⁴ <https://www.apfor-gen.org/about/strategy-2023-2030>.

³⁵ COFO/2024/REP, paragraphe 17, alinéa d.

³⁶ COFO/2022/REP, paragraphe 22.

³⁷ FAO. 2020. Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture. Rome. <https://www.fao.org/documents/card/en/c/ca7722fr>; FAO. 2024. Plan d'action 2024-2027 pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture (en anglais). Rome. <https://doi.org/10.4060/cd0709en>.

- ii. la Commission encourage les pays qui ne l'ont pas encore fait à communiquer leurs données pour le système mondial d'information sur les ressources génétiques forestières afin de faciliter le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial;
 - iii. la Commission invite les pays à intégrer, s'il convient, des mesures sur les ressources génétiques forestières dans leurs cadres de programmation par pays et leur rappelle qu'il est possible de demander à la FAO une assistance dans le cadre de son Programme de coopération technique en vue de la mise en œuvre du Plan d'action mondial;
 - iv. la Commission invite les pays à intégrer, s'il convient, des mesures sur les ressources génétiques forestières dans les propositions de projets élaborées à l'intention des mécanismes de financement multilatéraux et visant à améliorer la gestion durable des forêts, y compris la conservation et l'utilisation de la biodiversité des forêts et les mesures d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets axées sur les forêts.
29. Le Groupe de travail souhaitera peut-être également recommander que la FAO:
- i. continue d'aider les PFN dans le cadre de leurs efforts de communication de données sur les ressources génétiques forestières;
 - ii. promeuve l'utilisation du système d'information sur les ressources génétiques forestières dans l'optique de l'élaboration de nouvelles initiatives aux niveaux national, régional et international;
 - iii. continue de soutenir la mise en œuvre du Plan d'action mondial.
30. En outre, le Groupe de travail souhaitera peut-être recommander que la Commission encourage les donateurs à soutenir la mise en œuvre du Plan d'action mondial.